

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/70

### Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
1 <sup>er</sup> décembre 2023

Date d'affichage
1 <sup>er</sup> décembre 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

Le 7 décembre 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Régine VIDAL, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Mme Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Monsieur Olivier LELONG.

**Absents excusés :** Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Meriem LAMARTI

**Procurations :**

Mme Catherine BRUSSET LAYRE a donné procuration à Mme Evelyne RICHARD

**Secrétaire de séance :** M. Patrick GUY

### AVENANT N°1 AU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES COMMUNAUX DE SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2017/41 du 26 juin 2017 adoptant le règlement intérieur des cimetières.

Il expose que suite à l'agrandissement des columbariums, à la création des jardins du souvenir dans chaque cimetière (et donc annulation du jardin des souvenirs existant au cimetière du village) et à la mise en place de serrures à badge pour l'ouverture des portails, le règlement doit être adapté pour prendre en compte ces modifications.

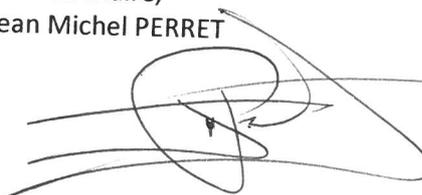
Il est proposé de mettre au vote l'avenant 1 au règlement du cimetière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité:**

- **D'ADOPTER** l'avenant N°1 du règlement intérieur des cimetières applicable au 07/12/2023
- **DE DIRE QUE** cet avenant sera affiché sur les panneaux à l'entrée de chaque cimetière.

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 8 décembre 2023

Le Maire,  
Jean Michel PERRET




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2023

Application agréée E-legalite.com